

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

UNIVERSITÉ PARIS VIII

MAÎTRISE

*Copie destinée aux
autorités d'Argentine*

Vu le décret n°84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur;

Vu l'arrêté du 23 juillet 1991 relatif aux habilitations de l'Université Paris VIII à délivrer des diplômes nationaux de second cycle;

Vu les pièces justificatives produites par Mme Elsa JUSTEL épouse MAJLING, née le 19 février 1944 à Mar Del Plata (Argentine) en vue de son inscription à la maîtrise de Musique;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires;

la **MAÎTRISE DE MUSIQUE**

est décernée à **Mme Elsa JUSTEL ÉPOUSE MAJLING**

au titre de l'année universitaire 1990-1991.

Vu, collationné et certifié conforme
à l'original qui nous a été présenté
Paris, le - 9 JAN 2006
Pour le Maire de Paris et par délégation
Le Maire Municipal,

J. PECQUET

Le titulaire

le Président,


R. FABRE

N° PARVIII 1314974
199801222

Fait à Créteil, le 13 JUIL 1999
Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités


Jean-Pierre DEDONDER

APOSTILLE
(Convention de La Haye du 5 Octobre 1961)

1. - République Française
Le présent acte public
2. - a été signé par M. BECQUET
3. - agissant en qualité de M. M.
4. - est revêtu du sceau de M. M.

ATTESTE

5. - à Paris le 10 Mars 66
7. - Par le Procureur Général près la Cour d'Appel
sous N° 1933
Le signature

